

Les enjeux de la mobilité durable ET inclusive

Pourquoi l'inclusion est-elle indispensable à la mobilité durable ?

La mobilité durable et inclusive naît de la convergence entre deux champs d'action : d'un côté, la mobilité durable (transports en commun, autopartage, mobilités actives) ; de l'autre, la mobilité inclusive (garages solidaires, vélo-écoles, aides financières à la mobilité, transport d'utilité sociale, transport à la demande). Son objectif ? Rendre accessibles des solutions de mobilité à faible impact environnemental aux 15 millions de personnes en situation de précarité mobilité en France. En Île-de-France, 16 % des habitant·es déclarent n'avoir accès à aucune solution de mobilité (Baromètre des mobilités du quotidien 2024).

L'absence de solutions adaptées aggrave les inégalités

Les chiffres sont éloquentes : 53% des franciliens ont renoncé à au moins un déplacement quotidien par manque de solution de mobilité (Wimooov, 2024). Au niveau national, un tiers des jeunes sans diplôme ont déjà refusé un emploi faute de mobilité et un tiers des seniors ne sortent pas de chez eux pendant 24 h d'affilée (LMI, 2018).

Pourtant, la mobilité ne se résume pas à un enjeu technique ou économique : c'est un droit fondamental, garanti par le droit français et européen, qui conditionne l'accès à l'emploi, à la formation, à la santé, et à la vie sociale.

Une diversité de publics cibles avec des expériences et des besoins spécifiques



Les publics en précarité mobilité sont variés et leurs besoins, multiples. On trouve parmi eux :

- Les demandeurs d'emploi, notamment en périurbain dense, où 34 % ont déjà renoncé à un emploi faute de solution de déplacement (Baromètre FNH 2023).
- Les travailleurs précaires, pour qui le coût et l'absence d'alternatives à la voiture constituent un frein majeur.
- Les jeunes sans diplôme, les seniors isolés, les personnes en situation de handicap, les habitant-es des quartiers prioritaires ou des zones rurales souvent éloignés des services de transport en commun.

Ces réalités appellent des réponses sur-mesure, ancrées dans les territoires et accessibles à tous. Il ne suffit pas d'inventer des solutions durables : encore faut-il qu'elles soient appropriables, comprises et intégrées dans le quotidien des personnes concernées.

L'accompagnement humain : un levier clé

Pour être efficace, la mobilité durable et inclusive doit s'appuyer sur un accompagnement personnalisé, une présence de proximité et l'implication des acteurs locaux, avec des méthodes adaptées à chaque territoire. Plusieurs leviers sont essentiels :

1. L'aller-vers et la proximité

Capter les publics les plus éloignés des services (habitant-es des QPV, zones rurales, personnes éloignées du numérique) suppose d'aller à leur rencontre : permanences dans les lieux accueillant du public, porte-à-porte, stands sur les marchés ou lors d'événements locaux. L'exemple de l'association Mobilex à Strasbourg illustre cette approche : des ambassadeurs, issus des mêmes milieux que les habitant-es, facilitent l'orientation vers des solutions adaptées, en s'appuyant sur un langage commun et une relation de confiance.

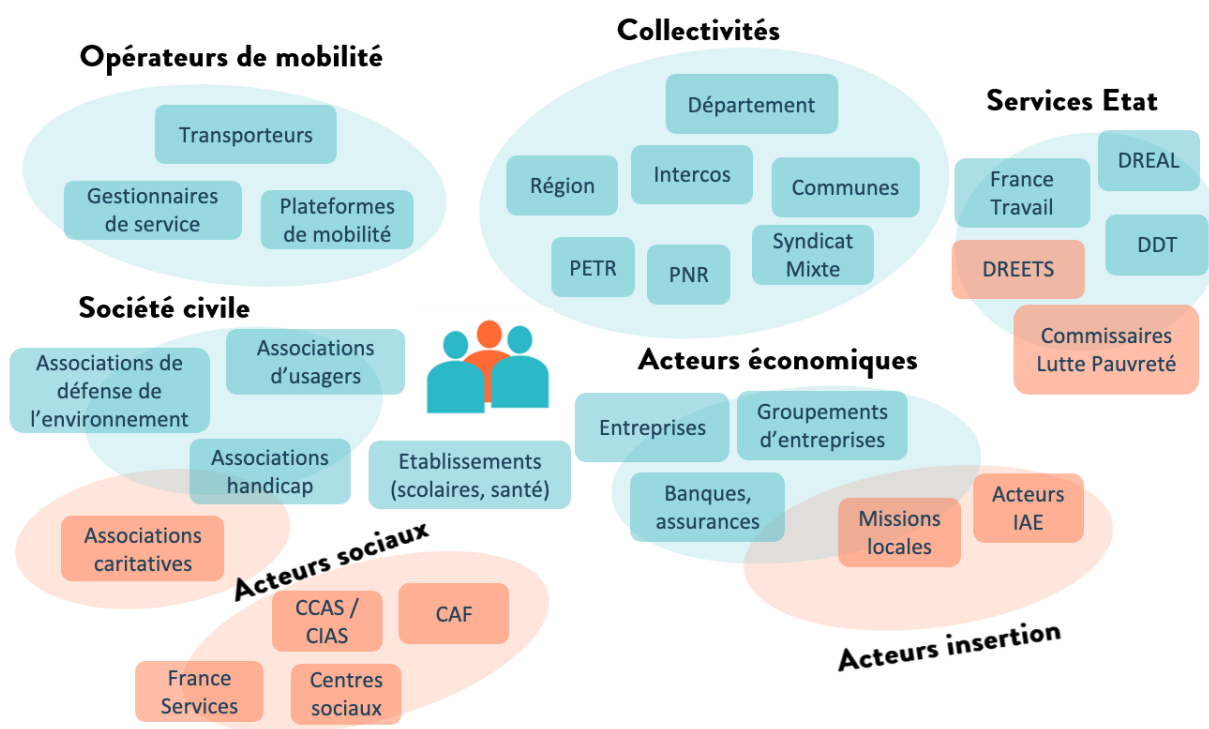
2. L'accompagnement dans la durée

Un diagnostic individuel avec un suivi personnalisé, des ateliers collectifs, et des méthodes adaptées de sensibilisation et de communication permettent de lever les freins (méconnaissance des aides, appréhension des nouveaux modes de transport, difficultés administratives). Le guichet de la mobilité de la Communauté de Communes Cœur de Loire dans la Nièvre, par exemple, propose à la fois un accès à l'information et un accompagnement renforcé pour les publics en insertion ou les seniors vers des solutions adaptées à leurs modes de vie.

3. La formation des prescripteurs et structures relais

Les prescripteurs (France Travail, assistance sociale, etc.) et structures relais (CCAS, France services, missions locales, centres sociaux, garages solidaires, etc.) sont des acteurs en contact direct avec les publics. Ils sont les mieux placés pour identifier les besoins et orienter vers les solutions adaptées. C'est pourquoi il est indispensable de les former aux critères de tarification solidaire, aux aides disponibles et aux enjeux des solutions proposées. L'animation de ce réseau de prescripteurs et structures relais sur le long cours est indispensable pour lutter contre le non-recours aux services de mobilité durable et inclusive et aux aides existantes.

4. La mobilisation d'un écosystème local plus large au profit de la mobilité durable et inclusive



- ⇒ **Les collectivités locales et les élu-es** portent la vision stratégique, coordonnent les acteurs et financent les dispositifs. Leur rôle est central pour ancrer les services dans la vie locale et dans les politiques publiques.
- ⇒ **Les opérateurs de mobilité** conçoivent et gèrent les solutions. Leur acculturation aux besoins des usagers les plus vulnérables génèrent des solutions plus inclusives et mieux adaptées aux réalités sociales dans chaque territoire.
- ⇒ **Les structures relais** animent les dispositifs et assurent l'accompagnement de proximité.

Conclusion : vers un système de mobilité plus juste

La mobilité durable et inclusive est un impératif de justice sociale et environnementale. Pour la rendre effective, il faut :

- Intégrer l'inclusion dès la conception des solutions, en s'appuyant sur une connaissance fine des publics et des territoires.
- Mobiliser tous les acteurs (collectivités, opérateurs, prescripteurs, structures relais) autour d'une vision partagée de la mobilité durable et inclusive.
- Accompagner le changement par des méthodes adaptées, de proximité et animées sur le temps long.

Annexe : Qui sont les prescripteurs et structures relais ?

Type de public cible	Exemples de structures pouvant être mobilisées
En précarité économique (bénéficiaires des minimas sociaux, en insertion, travailleurs précaires)	Caisses d'allocation familiale (CAF) ; Centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS - CIAS) ou centres départementaux CDAS ; Association de représentants de locataires (habitant-es logements sociaux) ; Associations (de l'ESS, caritatives) ; Bailleurs sociaux ; Centres sociaux ; Circonscriptions d'action sociales ; Tiers Lieux Autonomie ; Agences France travail ; Cap emploi ; Régies de quartiers ; Assos porteuses de solutions de mobilité ou accompagnatrices de public (plateformes de mobilité - ex : Wimoov, assos vélos) ; Missions locales ; Centres de formation ; Entreprises d'insertion
Jeunes	Mission locale ; CAF ; CROUS ; Centres sociaux-culturels ; associations étudiantes ; Maison de la solidarité jeunesse ; Clubs de prévention (en lien avec les missions locales) ; Établissements universitaires/Centres de formation des apprentis ; Foyers de jeunes travailleurs ; École de la 2e chance
Femmes (dont préca éco et familles monoparentales)	Centre d'information sur les droits des femmes et des familles ; Assistant-es sociales ; Assos de loisirs/ sportives des enfants ; Protection Maternelle et Infantile ; CAF ; CPAM
En situation de handicap	Associations locales de personnes à mobilité réduite (APF, APAJH...) ; Établissements médico-sociaux ; Établissements d'accueil de jour notamment ESAT ; Autres associations locales en lien avec les handicaps psychiques et/ou cognitifs ; Services d'aide à domicile ; Mairies
Seniors	Services d'aides à domicile ; Caisses de retraite
Résident-es des zones peu dense / en marge des TC structurant	Mairies ; CCAS ; Accorderies ; Centres sociaux ; Maisons de quartiers ; Structures d'insertion
Résident-es des QPV	Maisons de quartier ; Mairies ; CCAS ; Missions locales, Structures d'insertion – ex : agences locales d'insertion ; Associations de voisinage ; Bailleurs sociaux ; Régies de quartiers
TOUS	France Services ; Associations d'usagers (marche, vélo, transport en commun) ; Mairies ; CCAS/CIAS ; Conseil départemental ; Agences locales de mobilité ; Bailleurs sociaux ; Centres sociaux